

VALLEE DE LA MARNE: STATUTS

CE QUE DOIT REGLER LES STATUTS

L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

OBJET DE L'ASSOCIATION : DEPENDANCE A LA FEDE ET REGROUPEMENT DE CLUBS

ORGANES DE L'ASSOCIATION : DESCRIPTION ET ROLES

FONCTIONNEMENT :

RENOUVELLEMENT, APPROBATIONS (MORAL ET FINANCIER), DISSOLUTION (AG)

FONCTIONNEMENT DES ORGANES : (BUREAU ? DIRECTION ? COMMISSIONS ?)

CE QUE DOIT REGLER LE REGLEMENT INTERIEUR

MODALITES DE L'APPARTENANCE

AFFILIATION (MEMBRES ET CLUBS)

PROCEDURES DISCIPLINAIRES

MODALITES PRATIQUES DE LA TENUE DES INSTANCES

ASSEMBLEE GENERALE : ORDRE DU JOUR, MODALITE DE VOTES

ASSEMBLEES ELECTIVES : CANDIDATURES, MODALITE DE VOTES

AUTRES ORGANES : MODALITE DE COMPOSITION ET DE FONCTIONNEMENT

PROPOSITIONS D'INTERACTION DES ORGANES

SITUATION ACTUELLE

ASSEMBLEE GENERALE

Elle représente les adhérents : le président de chaque club les représente tous (rien de précisé sur les scolaires !)

Elle représente les clubs (candidature au vu des statuts présenté par le président du club)

Elle élit les 10 membres du conseil régional.

(Conditions de vote précisées dans le règlement intérieur (Art 17) ; mais un licencié = une voix (Art 18).

CONSEIL REGIONAL

Organe de décision (Présidents de clubs, + 10 membres individuels)

2 réunions par an, vote pondéré pour avantager les petits clubs (Art 12)

Élit le comité exécutif (5 personnes), élit les présidents de 5 commissions (bridge féminin ; jeunesse ; développement et formation ; arbitrage et discipline ; calendrier et compétition).

Fixe les cotisations, approuve les règlements et compétitions, et administration générale.

COMITE EXECUTIF

Par délégation du conseil, assume la direction et l'administration du comité, tant par l'exécution des décisions du conseil régional, que par l'initiative de décisions nécessités par sa gestion.

COMMENTAIRES

GRAND ECART ENTRE ASSEMBLEE DES PRESIDENTS DE CLUB ET COMITE EXECUTIF

L'assemblée générale (38 présidents, sans compter les voix perdues des scolaires) et le comité régional (38 présidents + 10 individuels) se réunissent en tout 3 fois par an : deux comptes rendus les deux dernières années (une fut publiée un temps sur le site du comité, l'autre envoyée par mail).

Le comité exécutif ne communique pas sur ses travaux.

Certaines commissions font des comptes rendus lors d'AG ou de BR (« Bridge jeune » le 9 juin 2010 ; « Tournois courts » le 22 septembre 2009 ; « Commission communication » le 3 juin 2009).

PROPOSITIONS

REUNION DU «COMITE EXECUTIF » ET DES « MEMBRES INDIVIDUELS » AU SEIN D'UN « CONSEIL DE DIRECTION »

Ce serait à ce groupe d'environ 15 à 20 personnes que l'assemblée générale/ le bureau régional déléguerait la direction du comité. Les travaux de ce groupe seraient rythmés par des réunions régulières et formelles avec ordre du jour et compte rendus publiés sur le site du comité.

LE «COMITE EXECUTIF »

Ce groupe restreint des 5 à 6 membres mettraient en œuvre les décisions du conseil exécutif, en gardant un rôle prééminent au président. Il rendrait compte au conseil de direction des échanges avec la fédération au sein des différentes réunions fédérales.

Il aurait la charge de nommer les correspondants fédéraux pour le comité, de préférence choisis au sein du conseil de direction (par ex : animateur pédagogique régional, directeur des compétitions, etc.).

Il pourrait également nommer des commissions - permanentes - ou des groupes de travail - ponctuels - sous la responsabilité d'un membre du conseil de direction.

Il garde la tâche de gérer les salariés du comité (en précisant l'impossibilité de faire parti du conseil de direction pour ceux-ci).

CONFUSION DE L' « ASSEMBLEE GENERALE » ET DU « BUREAU REGIONAL »

Au vu du peu de différence de population, il serait avantageux de confondre ces deux instances en attribuant à l'assemblée générale les prérogatives actuelles du bureau régional et en la réunissant autant de fois que AG + BR précédemment.

LES MEMBRES INDIVIDUELS

Jusqu'à présent, seuls des critères d'âge ou de sexe étaient évoqués. Un panachage plus étendu, incluant certaines catégories préconisée par la fédération pourraient être envisagé. (Par exemple : un arbitre, un enseignant, un joueur (euse) 1^{ère} série au moins, 2^{ème} série au plus, représentant petit, moyen, gros club, un professionnel du monde médical, juridique, etc.).

Par ailleurs leur plus grande implication dans le comité pourrait justifier une démarche plus volontaire, avec lettre de motivation pour les futures commissions à animer. Celles-ci étant proposées avant les assemblées électives (par exemple : Commission de l'enseignement ; Commission de l'Arbitrage ; Commission des compétitions ; Commission de la communication et de l'internet ; Commission de la jeunesse ; Commission développement et financière).